

# **CONCEPTION CANTONALE DE L'ÉNERGIE**

**RAPPORT DE CONSULTATION COMMENTÉ  
MAI 2015**

## **Impressum**

Editeur:  
Service du développement territorial (SDT)  
Section de l'énergie (SDE)  
Rue des Moulins 2  
CH-2800 Delémont  
Tél: +41 32 420 53 10  
Fax: +41 32 420 53 11  
sde.sdt@jura.ch  
[www.jura.ch/energie](http://www.jura.ch/energie)

Réalisation:  
Pierre Brulhart, chef de section  
Deborah Kunz, secrétaire

Graphiques: © SDT, 2015

La reproduction des textes et graphiques est autorisée moyennant la mention de la source.

---

## I. INTRODUCTION

---

Le 21 octobre 2014, le Gouvernement a donné mandat au Département de l'Environnement et de l'Equipement d'engager la procédure de consultation de la Conception cantonale de l'énergie, conjointement à la révision partielle de la loi sur l'énergie.

La consultation a démarré le 12 novembre 2014. Prévu initialement jusqu'au 15 janvier 2015, le délai de réponse a été repoussé au 23 février, à la demande des communes jurassiennes.

Ce document rend compte des avis exprimés lors de la consultation et, si nécessaire, les commente.

## II. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

---

Le document qui a fait l'objet de la consultation est le suivant :

- Conception cantonale de l'énergie et plan de mesures 2015-2021, 21 octobre 2014

Un formulaire de consultation était à disposition des organismes consultés pour fournir leur réponse.

### **Conférence de presse**

La Conception cantonale de l'énergie (CCE) a été présentée à la presse le 12 novembre 2014 par M. Philippe Receveur, Ministre du Département de l'Environnement et de l'Equipement, Mme Chantal Deschenaux, cheffe du SDT et M. Pierre Brulhart, chef de la section de l'énergie. La conférence de presse a porté sur la conception cantonale de l'énergie et la révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (LEN).

### **Séances du groupe d'accompagnement de la stratégie énergétique cantonale**

Le DEE a réuni le groupe d'accompagnement de la stratégie énergétique à deux reprises. La première le 12 novembre 2014 pour une présentation des documents mis en consultation, la seconde le 15 janvier 2015 pour recueillir les appréciations des membres du groupe.

### **Séances d'information à l'association jurassienne des communes (AJC)**

Une séance d'information aux communes a eu lieu le 18 février 2014 à Glovelier, lors de l'assemblée de l'AJC. Les représentants de l'Etat étaient les mêmes que lors de la conférence de presse mentionnée ci-dessus.

## III. RÉPONSES À LA CONSULTATION

---

Le SDT a reçu 49 prises de position de communes, partis politiques, sociétés et associations, selon le détail ci-dessous.

La plupart des réponses sont établies sur la base du questionnaire et sont assorties de commentaires et propositions.

## COMMUNES ET BOURGEOISIES

<b>La Baroche</b>	Pleigne	<b>Grandfontaine</b>
<b>Basse-Allaine</b>	Rebeuvelier	<b>Lugnez</b>
<b>Clos du Doubs</b>	<b>Rossemaison</b>	<b>Porrentruy</b>
<b>Haute-Ajoie</b>	Saulcy	Rocourt
Haute-Sorne	<b>Soyhières</b>	<b>Vendlincourt</b>
Boécourt	<b>Val Terbi</b>	Le Bémont
Bourrignon	Vellerat	Les Bois
Châtaillon	<b>Alle</b>	<b>Les Breuleux</b>
<b>Corban</b>	<b>Beurnevésin</b>	La Chaux-des-Breuleux
Courchapoix	Boncourt	<b>Les Enfers</b>
<b>Courrendlin</b>	<b>Bonfol</b>	<b>Les Genevez</b>
<b>Courroux</b>	Bure	Lajoux
<b>Courtételle</b>	<b>Coeuve</b>	<b>Montfaucon</b>
<b>Delémont</b>	<b>Cornol</b>	Muriaux
<b>Develier</b>	Courchavon	<b>Le Noirmont</b>
Ederswiler	<b>Courgenay</b>	<b>Saignelégier</b>
Mervelier	Courtedoux	St-Brais
<b>Mettembert</b>	Dampfreux	<b>Bourgeoisie de Delémont</b>
Soubey	Fahy	
Movelier	<b>Fontenais</b>	

32 réponses

## AUTRES ORGANISMES

### **Association jurassienne des communes (AJC)**

Association jurassienne des bourgeoisies  
Chambre jurassienne des agents généraux d'assurance  
Conseil du notariat  
Chambre de commerce et d'Industrie du Jura (CCIJ)  
Ordre des Magistrats  
Ordre des Avocats jurassiens  
Union Syndicale Jurassienne  
SSP-Jura  
SYNA  
Unia  
Fédération des entreprises romandes de l'Arc jurassien  
SEJ  
APJU  
Forum Handicap Jura  
Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur  
AJUBIC  
Association professionnelle des architectes jurassiens (APAJ)  
Ingénieurs et architectes suisses (SIA), section jurassienne  
Union technique suisse (UTS), section Transjura  
Fédération romande des consommateurs section Jura  
**Chambre jurassienne d'agriculture (CJA)**  
Coordination des syndicats de la fonction publique  
**BKW**  
**La Goule**

**SID (Même réponse que la Ville de Delémont, non comptabilisée)**

SACEN SA

**Régiogaz SA**

**EDJ SA**

Fédération cantonales des pêcheurs jurassiens (FCPJ)

ATE Jura

**ProNatura Jura**

**WWF Jura**

**OFEN**

Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention (ECA)

Chambre jurassienne des agents généraux d'assurance

Conseil du notariat

Chambre de commerce et d'Industrie du Jura (CCIJ)

Ordre des Magistrats

Ordre des Avocats jurassiens

Union Syndicale Jurassienne

SSP-Jura

SYNA

Unia

Fédération des entreprises romandes de l'Arc jurassien

SEJ

APJU

**Forum Handicap Jura**

Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur

AJUBIC

Association professionnelle des architectes jurassiens (APAJ)

**Librevent**

**SuisseEole**

12 réponses

**PARTIS ET ASSOCIATIONS POLITIQUES**

**Parti démocrate-chrétien du Jura (PDC)**

Parti socialiste jurassien (PS)

**Parti libéral-radical jurassien (PLR)**

Union démocratique fédérale Jura

**Parti chrétien social indépendant (PCSI)**

Union démocratique du centre Jura (UDC)

CS°POP Jura

**Les Verts jurassiens**

**Indépendants et Sans Parti du Jura (ISPJ)**

5 réponses

**TOTAL : 49 réponses**

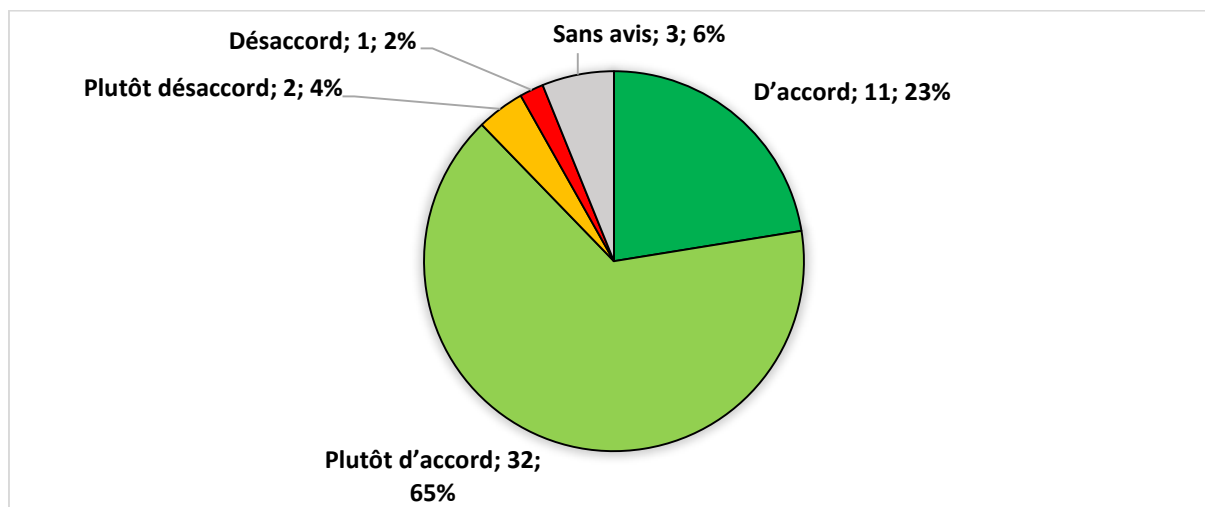
#### IV. RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE ET ANALYSES

Globalement, la CCE est très bien accueillie par les instances consultées. Les 10 questions posées ont reçu majoritairement des réponses favorables (d'accord ou plutôt d'accord). De nombreux commentaires généraux ou de détails ont toutefois été faits par les organismes consultés.

Les textes qui suivent ne sont pas toujours des citations exactes des avis exprimés. Les avis ont été dans la mesure du possible synthétisés, ce qui a permis d'en réunir plusieurs autour d'une même remarque. De manière à faciliter la lecture de ce document, certaines réponses ont été déplacées et les commentaires libres sont traités soit sous les questions qui correspondent au sujet abordé, soit en fin de document. De plus, les remarques hors sujet ainsi que celles de portée générale ont été écartées. Suite à cela, le Service du développement territorial (SDT) a introduit ses éventuelles explications.

L'analyse des commentaires se présente en trois parties pour chaque question posée, à savoir un graphique indiquant le nombre de réponses favorables ou défavorables<sup>1</sup>, une colonne "Commentaires des organismes consultés", dans laquelle figurent les commentaires issus de la consultation, et une colonne "Réponses du SDT" dans laquelle le Service du développement territorial a introduit ses éventuelles réponses et explications.

##### Question 1 : Dans quelle mesure acceptez-vous la CCE et le PM 21 tels que présentés ?



Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
De nombreux organismes consultés mentionnent que les objectifs de la CCE sont très, voire trop ambitieux. Beaucoup mentionnent également la question des aspects économiques et financiers comme centrale et se demandent si le Canton du Jura a les moyens de ses ambitions.	Les commentaires relatifs aux objectifs sont regroupés sous les questions 3 et 6 ci-dessous. Ceux qui concernent les aspects financiers le sont sous la question 11.
Pour le PDC, la CCE est une sorte de déclaration d'intention qui doit être vérifiée selon les futures	Les mesures prévues par la CCE ne sont en effet pas figées et doivent être adaptées en fonction

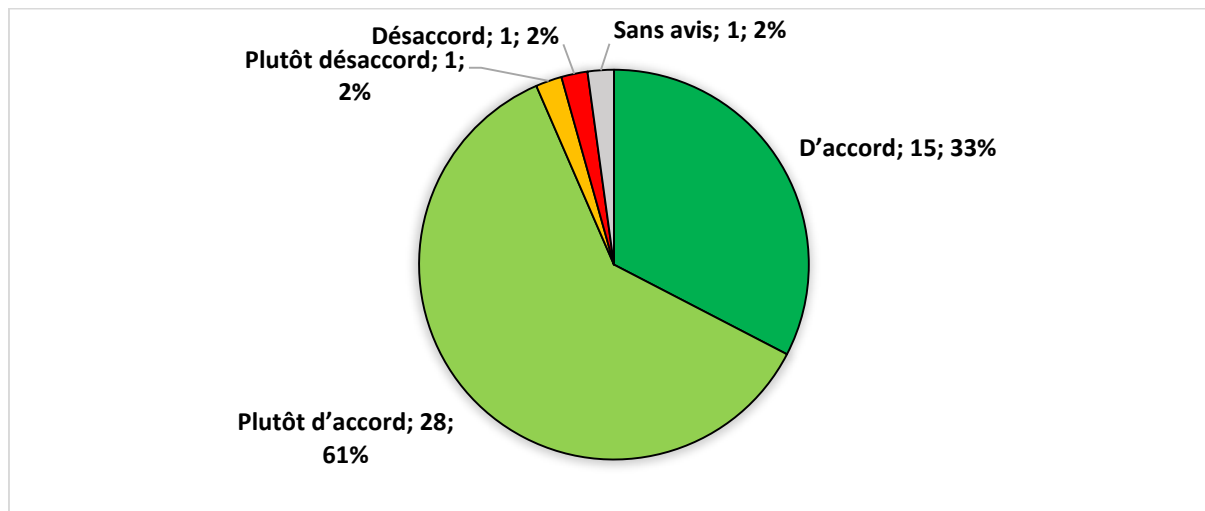
<sup>1</sup> Ces graphiques ont été établis en prenant en compte les réponses apportées via le questionnaire. Le nombre de réponses n'est donc pas rigoureusement identique au nombre total de réponses reçues.

Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<p>décisions de Confédération, qui pourraient nécessiter un ajustement des mesures à mettre en œuvre. Il s'agit pour le Canton du Jura d'être prêt à anticiper les actions. Le PCSI ajoute qu'il faudra du temps pour convaincre.</p>	<p>des conditions cadre. Elles doivent s'inscrire sur la durée.</p>
<p>La Ville de Delémont constate que toutes les mesures sont axées sur la production d'énergie renouvelable et/ou l'efficacité énergétique. Elle estime que des mesures supplémentaires spécifiques aux énergies fossiles (mazout et gaz) permettraient peut-être de faciliter la transition énergétique et qu'il devrait y avoir une stratégie de sortie de ces agents énergétiques, en donnant la priorité à l'abandon du mazout. Une solution proposée par Delémont serait de limiter le développement du gaz naturel à des zones clairement définies de manière à permettre sa rentabilité ou pour le moins son amortissement. Delémont mentionne également que l'arrivée d'ici 2015-16 des premières piles à combustibles à gaz est également un aspect qui prône pour une analyse un peu plus fine de l'avenir du gaz dans le canton.</p> <p>La préoccupation du développement du gaz est reprise par l'AJC et les communes de Courrendlin, des Enfers et des Breuleux.</p>	<p>Il est vrai qu'il n'y a pas de mesures spécifiques aux énergies fossiles dans la CCE. L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables entraînent toutefois automatiquement une diminution des énergies fossiles. Quant au gaz naturel, il reste une énergie de transition.</p>
<p>Les communes de Delémont et Clos-du-Doubs, ainsi que Pro Natura Jura, estiment que la mobilité devrait absolument être traitée dans la CCE, car elle présente un potentiel d'économie d'énergie très important et qu'une prise en compte des besoins croissants en électricité dans ce domaine est indispensable.</p>	<p>Le GVT est conscient de l'importance de la mobilité dans la consommation énergétique. Comme mentionné dans la CCE, une étude spécifique à ce sujet sera entreprise ultérieurement.</p>
<p>Les Verts et Pro Natura Jura attendent que les aspects environnementaux, en particulier la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre, soient traités dans la CCE. Selon ces organisations, le Canton du Jura ne doit pas brader sa qualité de vie, son paysage et sa biodiversité, mais faire en sorte que la transition énergétique concilie, voire améliore le confort des habitants. Les Verts proposent d'une part que des rapports périodiques, rédigés par un organisme indépendant (idéalement tous les 3 ans), soient fournis sur l'état de l'environnement jurassien au Parlement et, d'autre part, qu'un fond „biodiversité“ accompagne le tournant énergétique dans la région.</p>	<p>Les aspects environnementaux ont été pris en compte dans la CCE, en particulier pour la fixation des objectifs. De plus, toutes les fiches de mesures comprennent un indicateur sur l'acceptabilité environnementale. La CCE reste toutefois un document qui définit la stratégie énergétique et non pas la stratégie de sauvegarde de la biodiversité.</p>
<p>Pour la Commune de Clos-du-Doubs, les trois thèses principales (une société à 3500 Watts, une autonomie énergétique maximale et la sobriété et l'efficacité énergétique) aideront pour parvenir aux objectifs d'ici 2035. Il ne faut toutefois pas perdre de l'esprit que la volonté</p>	

Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
partira de la base – des citoyens, des secteurs privés et d'une volonté politique commune.	
Pour l'AJC et plusieurs communes, il y a une concurrence entre les objectifs de la politique énergétique et la protection du patrimoine. Ainsi les objectifs liés au solaire, et plus largement aux énergies renouvelables, se heurtent aux contraintes ISOS en centre ancien, tout comme l'isolation périphérique. Selon ces communes, le SDT devrait définir une position claire à ce sujet.	Le SDT prend cette préoccupation très au sérieux et travaille à la recherche de solutions satisfaisantes tant pour les questions énergétiques que pour les questions patrimoniales.
<p>Pour l'AJC et de nombreuses communes, les états, les cantons et communes avoisinantes doivent être intégrés dans un projet de production d'énergie et pouvoir non seulement être consultés, mais également participer à l'élaboration du dossier.</p> <p>De l'avis des Verts, Les citoyens doivent avoir un droit de regards et de participation sur les projets de production énergétique d'envergure, comme cela était prévu par le projet JuraEole.</p> <p>Le PDC souligne également l'importance des démarches participatives pour le développement de projets énergétiques.</p>	Il s'agit également d'une préoccupation partagée par le SDT.



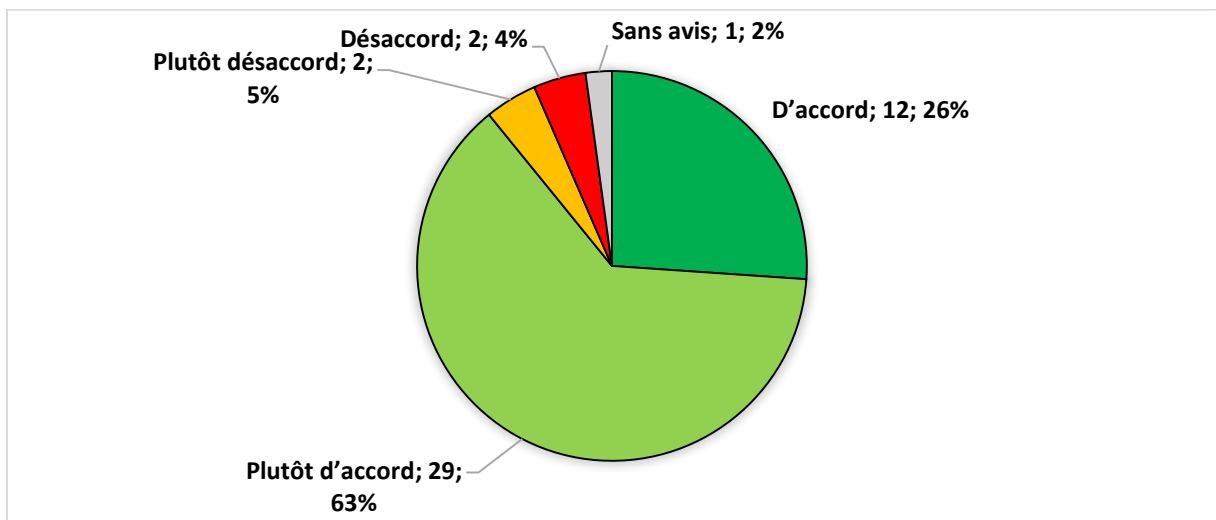
**Question 2 : Êtes-vous favorables à la définition d'objectifs 2035 (CCE) et de plans de mesures successifs pour parvenir à ces objectifs ?**



Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
Le PDC, les Verts et la Commune de Courroux mentionnent qu'il ne s'agit pas uniquement de fixer des objectifs et des mesures pour les atteindre, mais également de mettre en place un système de suivi permettant de faire un bilan et d'adapter les objectifs et les mesures si nécessaire. Pour les Verts et la Commune de Courroux, le bilan devrait être réalisé par un organisme indépendant.	La mesure n°1 de la CCE concerne précisément le suivi (monitorage) de la politique énergétique. La fiche qui la concerne sera précisée. La manière de réaliser le monitoring de la politique énergétique n'est pas encore clairement définie. Il s'agit de trouver des indicateurs qui permettent une évaluation fiable des résultats de la politique énergétique, en évitant une lourdeur administrative importante. Des discussions sont menées avec les autres cantons et la Confédération à ce sujet, de manière également à permettre une comparaison. Voir également question 4.
L'ISPJ mentionne qu'il ne faut pas se contenter de belles intentions et de vœux d'objectifs, mais que les mesures et contributions versées par les communes, Canton et Confédération doivent être tangibles.	Les mesures décrites dans la CCE et précisées dans les fiches vont dans ce sens. Le sujet des contributions financières est repris sous la question 11.
L'ISPJ salue le fait d'avoir fixé précisément une 1 <sup>ère</sup> période importante de 2015-2021, mais demande pourquoi ne pas les calquer sur les législatures « politiques » de 5 ans.	La période des plans de mesures successifs est décalée d'une année par rapport aux législatures de manière à éviter que ce soient les autorités précédentes qui élaborent le plan de mesures qui sera mis en œuvre durant la législature, à l'instar par exemple de la planification financière des investissements.
Pour le WWF Jura, la CCE doit s'accompagner de modifications législatives concrètes. Ainsi, le MoPEC doit absolument être repris, intégralement et sans délai.  Les Verts et la Commune de Courroux partagent le sentiment que les mesures proposées ne	Le projet de révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie, basée sur le MoPEC, a été transmis au Parlement. La CCE entraînera vraisemblablement d'autres modifications législatives ces prochaines années.

Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
semblent pas assez contraignantes pour atteindre les objectifs fixés, lesquels sont déjà très peu ambitieux en ce qui concerne les économies d'énergie.	
La Ville de Delémont estime que le processus itératif est nécessaire pour permettre d'adapter régulièrement les objectifs, les budgets et l'état de la technique.	C'est effectivement le but des plans de mesures successifs.
Pour la Commune de Basse-Allaine, toutes les mesures et les procédures doivent être envisagées en simplifiant au maximum les démarches administratives.	La simplification des démarches administratives est un souci partagé par le Canton.

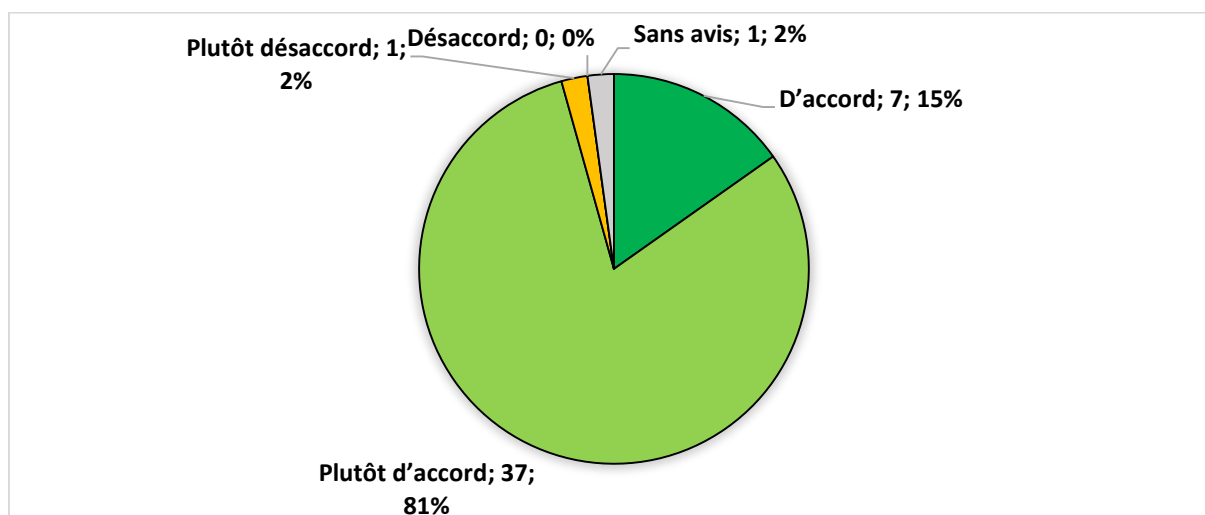
**Question 3 : Êtes-vous favorable aux objectifs chiffrés à l'horizon 2035 (Chiffre 6.3 du document) ?**



Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<p>De nombreux organismes consultés mentionnent qu'ils sont plutôt favorables à ces objectifs. Ils précisent cependant que ces objectifs sont ambitieux, difficiles à atteindre et optimistes. La perception de la possibilité de les atteindre diffère selon les organismes : pour certains, ils sont possibles, pour d'autres, ils sont trop ambitieux, voire utopiques.</p> <p>Le PDC se demande si ces objectifs sont atteignables et par rapport à quoi ils ont été définis. Il ajoute que fixer des objectifs</p>	<p>Les objectifs ont été établis sur la base de rapports d'experts. Ils sont en effet ambitieux, mais réalisables. Le fait que certains organismes consultés les trouvent utopiques, alors que d'autres les trouvent minimalistes, indique qu'ils sont relativement bien équilibrés.</p>

Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<p>suffisamment ambitieux permet d'inciter à changer les habitudes.</p> <p>Les Verts estiment pour leur part que les objectifs mentionnés doivent être vus comme des objectifs minimaux.</p> <p>Pour le WWF, le seul objectif très ambitieux, qui représente un défi de taille, est celui de la réduction de la consommation d'électricité. Par contre, le WWF estime que l'objectif de réduction de la consommation de chaleur n'est pas suffisamment ambitieux et devrait être adapté à l'objectif «Nouvelle politique énergétique» du Conseil fédéral et donc formulé ainsi: «les besoins en chaleur doivent diminuer d'au moins 35% ou 40% d'ici 2035».</p> <p>Librevent se déclare en désaccord avec les objectifs chiffrés fixés pour 2035, estimant que l'ensemble n'est que théorique.</p>	
<p>Pour le WWF, les objectifs pour la nouvelle production énergétique doivent être formulés de manière que de nouvelles centrales fossiles ne soient clairement pas prises en compte dans le calcul, puisque seul le développement des énergies renouvelables permet de relever les défis en matière de politique énergétique et climatique. Par ailleurs, le WWF estime que les objectifs relatifs à l'autonomie énergétique ne sont pas pertinents, car ils n'excluent pas les énergies fossiles et ils résultent automatiquement des autres objectifs et sont donc redondants.</p>	<p>La CCE vise l'autonomie énergétique maximale, ce que ne permettent évidemment pas les énergies fossiles. Le gaz naturel reste toutefois une énergie de transition qui a un rôle à jouer, en particulier pour les installations de couplage chaleur/force, qui produisent de la chaleur et de l'électricité et présentent un bon rendement énergétique.</p> <p>En ce qui concerne l'objectif fixé en taux d'autonomie énergétique, il est vrai qu'il résulte directement des objectifs d'économie et de production. L'autonomie énergétique en pourcents reste toutefois un indicateur synthétique intéressant et plus simple à communiquer que des valeurs en GWh.</p>
<p><i>Pour la bonne lecture du graphique ci-dessus, il est important de préciser que les deux appréciations « désaccord », émanant de Librevent et de la Commune des Genevez, sont liés à des objectifs jugés trop ambitieux. Au contraire, les deux appréciations « plutôt désaccord », de Suisse Eole et du WWF, résultent du fait que ces deux associations estiment les objectifs insuffisamment ambitieux.</i></p>	

**Question 4 : Êtes-vous favorable aux mesures prévues par la CCE (Chiffre 9.1 du document)**



Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<i>Les commentaires formulés concernant les mesures prévues par la CCE sont répartis ci-dessous mesure par mesure, de manière à simplifier la lecture. Les commentaires généraux sont listés en début de tableau, alors que ceux qui ne concernent pas directement une mesure de la CCE ont été regroupés en fin de tableau.</i>	
Commentaires généraux	
La commune de Bonfol estime que certaines mesures sont très restrictives.	La CCE n'est pas restrictive en elle-même. Les modifications légales qu'elle engendre, qui seront soumises aux autorités compétentes, pourront l'être.
La Ville de Porrentruy souligne que le soutien à des projets innovants, par exemple MySmartCity.ch, <u>pourrait faire l'objet d'un traitement particulier, tant pour leur dimension énergétique que leur dimension économique.</u> (pas très clair)	Le soutien actif de projets pilotes est une des thèses sur laquelle repose la CCE. Il découle également du programme de développement économique et de la politique régionale mis en œuvre par le Gouvernement.
Mesure 1 (Planification et monitoring de la politique énergétique cantonale)	
<p>Comme déjà évoqué à la question 1, plusieurs organismes consultés insistent sur la nécessité de mettre en place un système de monitoring de la politique énergétique. Des indicateurs doivent être définis pour évaluer l'atteinte des objectifs et pour disposer de données statistiques fiables.</p> <p>La Ville de Delémont ajoute que des indicateurs communs devraient pouvoir être définis entre le canton et les communes pour faciliter le suivi annuel des objectifs énergétiques cantonaux et communaux. Une possibilité serait de spécifier les consommations d'énergie primaire, utile et finale pour chaque horizon temporel et pour chaque scénario.</p> <p>De tels indicateurs faciliteraient la comparaison et permettraient un meilleur pilotage des politiques énergétiques et une évaluation des résultats en fonction des objectifs et ce, commune par commune.</p>	<p>Les remarques formulées au sujet du monitoring de la politique énergétique sont tout à fait pertinentes. Il conviendra effectivement de trouver des outils performants pour suivre l'évolution de la réalisation des objectifs de la CCE. Ces outils devront être compatibles avec ceux qui seront utilisés par les communes et la Confédération.</p> <p>La mesure 1 de la CCE sera précisée pour tenir compte des commentaires ci-contre et de ce qui précède.</p>

Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<p>L'OFEN recommande également de mettre en place un monitoring de conception relativement large et orienté sur les objectifs/thèses stratégiques formulés aux chap. 6.2. et 6.3 de la CCE. Ces objectifs/thèses constituent le cadre de référence thématique (OBJET des mesures). Pour chaque champ thématique, il conviendrait de définir quelques indicateurs et bases de données quantitatifs pertinents et appropriés (TECHNIQUE de mesure) qui pourraient ensuite être comparés avec les objectifs. Certaines thèses pourraient aussi donner lieu à une analyse descriptive (p. ex. les thèses 6 et 7).</p> <p>L'OFEN estime par ailleurs que les notions d'évaluation et de monitoring doivent être encore plus clairement différenciées (évaluation = études d'impact en fonction des mesures considérées; monitoring = établir des mesures en lien avec des objectifs stratégiques).</p> <p>Le monitoring cantonal peut au besoin s'orienter sur le monitoring de la stratégie énergétique 2050 actuellement mis sur pied par la Confédération.</p> <p>Selon les Verts, le canton doit s'engager à mettre en place des indicateurs permettant d'évaluer les améliorations énergétiques. De plus, un plan de mesures aboutissant à une optimisation de l'efficacité énergétique doit être élaboré.</p>	
Mesure 2 (Société à 2000 W par les communes)	
<p>La Ville de Delémont estime que le plan d'action exigé de la part des communes devrait être défini sous la forme d'une planification énergétique territoriale (PET), qui n'est pas citée formellement. La mesure devrait donc inclure la notion de PET qui devra dans tous les cas être établie dans le cadre de la révision des plans d'aménagement locaux. A la page 53, les « plans communaux des énergies » devraient comprendre les « planifications énergétiques territoriales communales ».</p>	<p>Il est vrai que la réalisation d'une PET est une excellente manière de répondre aux obligations qui seront fixées aux communes par la révision de la loi cantonale sur l'énergie. Imposer une PET aux communes serait toutefois une exigence trop importante pour certaines d'entre elles, au moins dans un premier temps.</p>
<p>Les Verts et la Commune de Courroux estiment que les ECO-quartiers doivent être développés et promus.</p> <p>Delémont mentionne que la notion de quartiers durables est très floue et qu'il faudrait au minimum, pour éviter que cela reste un vœu pieu sans effet, définir des critères et des indicateurs au niveau énergétique dans la CCE (par exemple une part minimale d'énergie renouvelable).</p>	<p>Le développement d'éco-quartiers est une compétence communale.</p> <p>La notion de quartiers durables, ou éco-quartiers, est relativement bien définie par la Confédération sur le site <a href="http://www.quartiers-durables.ch">www.quartiers-durables.ch</a>. Ce site offre également un outil d'aide à la décision et à la création de tels quartiers. Il ne paraît ainsi pas nécessaire de définir cette notion au niveau cantonal.</p>

Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<p>Delémont souhaite que soit précisé ce que l'on entend par « standards supérieurs au minimum légal », car une telle formulation est trop floue et pourrait introduire des exigences disproportionnées et légalement pas applicables, en vertu du principe de proportionnalité notamment.</p>	<p>L'adoption de standards supérieurs au minimum légal lors des rénovations et nouvelles constructions communales implique d'aller plus loin que les prescriptions de la loi sur l'énergie et son ordonnance, par exemple en construisant des bâtiments respectant le standard Minergie-P. Les exigences pour les collectivités publiques, y compris le Canton, seront définies dans l'ordonnance sur l'énergie et évidemment soumises au principe de proportionnalité.</p>
<p>Selon la Municipalité de Porrentruy, la mise en réseau de l'excellence des 3 Cités de l'Energie du Jura pourrait être mise en avant et soutenue, comme laboratoire pour le Canton.</p>	<p>Le Canton souhaite vivement que les bonnes expériences menées par les Cités de l'énergie jurassiennes fassent bouler de neige et incitent d'autres communes à se lancer dans le processus.</p>
<p>Les Verts et la Commune de Courroux soulignent le rôle d'exemple et de leader que le Canton doit jouer. Ce dernier ne doit pas être uniquement un coordinateur de la transition énergétique, mais doit également y prendre part activement en visant, tout comme les communes, un fonctionnement de son administration pour une société à 2000 W.</p>	<p>L'exemplarité des collectivités publiques jurassiennes, que le Gouvernement propose d'inscrire dans la loi sur l'énergie, concerne également le Canton.</p>
<p>Mesure 3 (Société à 2000 W par l'éducation, la formation et l'information)</p>	
<p>La Commune de Clos-du-Doubs estime que la sensibilisation et la formation devraient dès le début avoir plus d'importance dans les mesures.</p>	<p>Cette mesure est effectivement importante et il s'agira de trouver les bons outils pour former et sensibiliser la population jurassienne à la nécessité de réussir la transition énergétique.</p>
<p>Selon les Verts et la Commune de Courroux, la HE-ARC, site de Delémont, qui propose des filières de recherche et d'enseignement en (a) écologie industrielle et (b) sur les économies d'électricité, sur l'adaptation de la société au tournant énergétique et sur l'augmentation de l'efficacité de la production/du transport/de la consommation de l'énergie, doit devenir le centre de compétence en énergie des Hautes Ecoles Spécialisées. Elle doit proposer des formations dans ce domaine afin de placer le Canton du Jura comme un pôle national de compétence sur l'énergie. Ceci permettrait d'obtenir des projets-pilotes de recherche et de diversifier, à terme, le tissu industriel et des services jurassiens. Le campus delémontain sera appelé à travailler en collaboration avec les autres HES ainsi qu'avec les Universités et les Ecoles polytechniques fédérales. La mise en place d'un tel pôle permettrait à de jeunes jurassiens de formation supérieure d'avoir des débouchés dans la région et d'attirer des habitants d'autres régions.</p>	<p>Il s'agit d'une piste intéressante qui devra être étudiée plus en détail dans le cadre du plan de mesures 2015-2021.</p>
<p>Les Verts et la Commune de Courroux estiment que communiquer aux ménages leur bilan en comparaison du bilan médian des ménages du Canton, permettrait de les inciter à entreprendre des démarches pour diminuer leur consommation d'énergie. La même démarche pourrait être effectuée pour les entreprises et les communes.</p>	<p>Il s'agit d'un exemple d'action qui pourra être mise en œuvre dans le cadre de cette mesure. En l'occurrence, elle devrait se faire en partenariat avec les distributeurs d'énergie.</p>

Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
Mesure 4 (Réseaux énergétiques au service de l'efficacité et de l'autonomie énergétique)	
Aucun commentaire spécifique n'a été apporté par rapport à cette mesure.	
Mesure 5 (Mesures incitatives et fiscales pour la société à 2000 W)	
L'OFEN rappelle que l'instrument central est la taxe sur le CO <sub>2</sub> , définie par la loi sur le CO <sub>2</sub> , et pas les certificats d'émission. Selon l'OFEN, les actions prévues par cette mesure devraient comprendre une volonté de réduction des effets d'aubaine dans les programmes de subventions et déduction fiscales, par ex. avec des exigences minimales.	La fiche relative à cette mesure sera adaptée en tenant compte de cette remarque.
Pour les Verts, l'objectif de la société à 2000W doit également être favorisé par des taxes incitatives et redistributives. Ainsi, les particuliers pourraient par exemple voir leur imposition diminuée en fonction de leur consommation électrique. Inversement, les personnes qui <i>surconsomment</i> ne seraient pas avantagées (fiscalité énergétique). Le Canton doit entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Confédération pour permettre la mise en place de déductions fiscales cantonales par rapport aux économies d'énergie réalisées par les ménages et les entreprises (besoin d'adaptation de plusieurs normes légales, dont la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, art.9).	Comme mentionné par les Verts, un tel système nécessite une adaptation de la législation au niveau fédéral. Le Conseil fédéral a mis en consultation en mars un projet de disposition constitutionnelle pour un système incitatif en matière climatique et énergétique. Le Gouvernement jurassien y répondra prochainement.
Les Verts rappellent également qu'un postulat pour l'introduction d'un bonus énergétique a été accepté par le Parlement jurassien en 2012 (Postulat 1028).	Ce postulat sera traité dans le volet d'approfondissement des aspects financiers et économiques des mesures de la CCE.
La Chambre jurassienne d'agriculture (CJA) demande que les grandes installations photovoltaïques soient encouragées par un effort fiscal du canton, en permettant aux agriculteurs de déduire fiscalement les frais de raccordement (voir également mesure 10).	Cette proposition sera évaluée.
Mesure 6 (Exploitation des ressources hydroélectriques)	
La Commune de Montfaucon souligne qu'il faut veiller à la préservation du Doubs, qui est au cœur du PNRD.	La stratégie cantonale en matière de force hydraulique sera présentée prochainement. Elle prend en compte cette préoccupation.
La Ville de Delémont indique que les potentiels d'exploitation de la force hydraulique sont faibles dans le canton et qu'ils sont quasiment tous exploités sur le territoire communal.	
Pour le WWF Jura, cette mesure doit être rejetée : le développement de la production d'énergie hydraulique n'est pas judicieux dans le canton du Jura, les nuisances écologiques étant tout à fait disproportionnées en regard du potentiel de développement possible. En matière de force hydraulique, l'objectif devrait être de consolider le parc de centrales existant. Le WWF mentionne également que l'utilisation des seuils existants a	Ces éléments sont pris en compte par la stratégie cantonale en matière de force hydraulique, qui sera présentée prochainement.

Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<p>également des conséquences écologiques massives en vue des revitalisations en cours. Sur le Doubs, un développement de la force hydraulique irait ainsi à l'encontre des exigences explicites de la convention de Berne ; la priorité doit être donnée à l'assurance de la connectivité longitudinale pour l'apron. Enfin, le WWF souligne que la construction de petites centrales hydrauliques est remise en question, aussi pour des raisons économiques.</p>	
<p>L'OFEN approuve largement l'élaboration d'une stratégie cantonale en matière de force hydraulique, car celle-ci permet d'obtenir une vue d'ensemble du potentiel existant dans ce domaine. Par ailleurs, l'OFEN soutient les orientations générales de la stratégie qui impliquent en premier lieu de réactiver les installations mises hors service et d'exploiter les potentiels des infrastructures. De l'avis de l'office fédéral, l'objectif d'une production supplémentaire de 5 GWh par année d'ici à 2021 et de 10 GWh par année d'ici à 2035 prévu pour la force hydraulique est toutefois très ambitieux, du fait que le potentiel de développement concerne avant tout des installations d'une puissance inférieure à 1 MW et que la décision du Conseil national de relever à 1 MW la limite inférieure des nouveaux aménagements au fil de l'eau pourrait avoir pour conséquence que plusieurs installations prises en compte dans le relevé du potentiel ne seraient plus rentables. Sur le Doubs, les enjeux de protection de l'environnement (roi du Doubs) sont en outre prépondérants, ce qui complique encore la construction d'une installation. Ainsi, l'OFEN recommande de réévaluer les potentiels de développement en tenant compte à la fois de la stratégie cantonale en matière de force hydraulique, de la probabilité de réalisation des différentes installations et de la décision du Conseil national.</p>	<p>Ces potentiels paraissent réalistes. Ils seront éventuellement adaptés en fonction de la stratégie en matière de force hydraulique.</p>
<p>Mesure 7 (Exploitation de la ressource bois (chaufferies et chaudières, hors cogénération))</p>	
<p>La Ville de Delémont souligne la nécessité de prendre en compte la problématique des fumées dans le plan bois-énergie cantonal. La multiplication des chauffages individuels à bois peut en effet être problématique en milieu urbain notamment si des mesures de protection ne sont pas prises. Des autorisations devraient être exigées afin que des filtres à particules soient posés pour assurer le respect des normes OPAIR.</p>	<p>Il s'agit effectivement d'une problématique à prendre en compte et pour laquelle des solutions techniques existent.</p>
<p>Selon les Verts, le développement de centrales à bois de grandes tailles, type thermoréseau à Porrentruy, doit être encouragé, car de telles installations permettent de diminuer les risques de pollution de l'air (suie, p.ex.) et de favoriser des économies d'échelle.</p>	<p>Le SDT partage cette appréciation, qui sera prise en compte lors de la définition du plan énergie-bois.</p>



Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<p>Selon la commune de Fontenais, l'objectif du potentiel visé est élevé et surtout compliqué à atteindre du fait que la réserve de bois se trouve principalement chez les privés, ou alors dans les communes mais dans des zones difficiles d'accès avec un prix d'exploitation très élevé. D'autre part, dans le triage par exemple, les quotités (volume de bois exploitable annuellement dans toutes les forêts de la commune) sont en baisse et, même si on trouve les moyens d'augmenter la pression pendant un certain temps, il faudra bien rééquilibrer un jour. Ainsi, miser autant sur le bois semble un peu trop optimiste pour la commune de Fontenais.</p>	<p>Les potentiels de production d'énergie par des installations à bois seront évalués lors de la définition du plan énergie-bois.</p>
<p>La Bourgeoisie de Delémont estime que la ressource bois doit être utilisée totalement parce qu'il s'agit d'une production et organisation entièrement locales et qu'elle engendre la création de postes de travail.</p>	<p>Même remarque que ci-dessus.</p>
<p>L'ISPJ estime que la fiche relative à cette mesure doit être mise à jour avec les derniers développements dus aux complications qui découleront du franc fort. Dans ce contexte, l'appui à la filière du bois-énergie devrait être renforcé et cela d'autant que l'exploitation des forêts (Communes/Cantons/Confédération) est mise en danger.</p>	<p>La question économique sera également traitée par le plan énergie-bois évoqué ci-dessus.</p>
<p>Mesure 8 (Exploitation de la ressource éolienne)</p>	
<p>Pour Librevent, l'accent mis sur l'implantation d'éoliennes n'est pas acceptable, car l'éolien n'est pas une source d'énergie fiable et continue, qu'il nécessite des sources de substitution polluantes et qu'il constitue un pillage de l'argent publique. La Commune des Genevez estime pour sa part que le potentiel éolien est surévalué.</p>	<p>Ces arguments ne sont pas partagés par la Confédération et le Gouvernement. La production d'énergie éolienne est nécessaire pour réussir la transition énergétique, en complément de la réduction de la consommation et de la production d'autres énergies renouvelables.</p>
<p>BKW soutient cette mesure, mais estime qu'elle sera très compliquée à mettre en œuvre. Ce sentiment est partagé par la Commune de Fontenais, pour qui la réaction parfois épidermique d'une frange de la population vis-à-vis de l'éolien ne permet pas de garantir qu'une telle ressource puisse être exploitée au maximum, à moins que l'implantation des parcs éoliens puisse être rendue obligatoire par le biais du plan directeur cantonal.</p>	<p>Le SDT est conscient que rien ne sera facile. La révision de la fiche énergie éolienne du plan directeur cantonal, basée sur le plan sectoriel éolien, sera déterminante pour atteindre les objectifs de production d'énergie éolienne.</p>
<p>L'OFEN constate que le canton du Jura fonde sa planification de projets éoliens sur un rapport Weinmann qui table sur un potentiel d'énergie éolienne de 363 GWh/a pour le canton du Jura. Du point de vue de l'OFEN, cette valeur semble trop basse et devrait être portée, en fonction du potentiel éolien réalisable de manière durable (c'est-à-dire compte tenu des conditions environnementales, etc.), à environ 870 GWh/a. Ainsi, les objectifs de développement du canton du Jura, fixés à 150 GWh/a d'ici à 2035, peuvent</p>	<p>L'objectif du Canton du Jura n'est pas d'entreprendre tout ce qui est possible en matière d'énergie éolienne, mais bien tout ce qui est raisonnable. L'objectif fixé pour 2035 s'inscrit dans cette logique et tient compte des aspects sociaux, environnementaux et économiques du développement de l'éolien.</p>

Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<p>être considérés comme relativement modestes. Par rapport à l'objectif de développement de 4'400 GWh/a d'ici à 2050, le canton devrait assumer une part correspondant à ses ressources.</p>	
<p>Pour l'ISPJ, pour le développement de l'éolien, il ne faut pas miser uniquement sur les zones agricoles, mais permettre et appuyer les projets-pilotes et projets définitifs sur de nouvelles zones.</p>	<p>Le plan sectoriel éolien a pris en compte l'ensemble du territoire cantonal.</p>
<p>Selon la Bourgeoisie Delémont, l'exploitation des ressources éoliennes présente un grand potentiel. Une volonté politique claire et une limitation des nuisances dans les projets d'installation sont indispensables.</p>	
<p>Mesure 9 (Exploitation du solaire thermique)</p>	
<p>Selon les Verts, les nouveaux bâtiments doivent être orientés de manière à maximiser l'utilisation de l'énergie solaire passive, thermique et photovoltaïque. Une telle mesure permettrait de s'adapter au mieux aux évolutions futures à moindres coûts. Ce commentaire s'applique également à la mesure 11.</p>	
<p>Mesure 10 (Exploitation du solaire photovoltaïque - grandes installations)</p>	
<p>La Ville de Delémont s'inquiète des conséquences du photovoltaïque pour les réseaux électriques. Selon elle, lorsque les auto-producteurs gèrent leur charge par du stockage, ils devront prendre à leur charge une contribution de raccordement et une rémunération pour l'utilisation du réseau adaptées à ce profil spécifique. (Tarif auto-producteur). Ce commentaire est également valable pour la mesure 11.</p>	<p>Le SDT comprend cette préoccupation. Elle sera prise en compte par la mesure 4, qui sera adaptée.</p>
<p>La Chambre jurassienne d'agriculture (CJA) souligne que, de par leurs vastes surfaces de toits, les exploitations agricoles sont prédisposées à la production photovoltaïque, bien que les coûts de raccordement péjorent la rentabilité des installations par rapport à des installations réalisées dans les zones d'activités où le réseau est en principe suffisamment dimensionné pour absorber l'énergie produite. Au-delà de la proposition de permettre de déduire fiscalement les frais de raccordement (voir mesure 5), la CJA propose la mise en place de contrats de reprise à long terme de l'électricité par EDJ, dans l'attente du feu vert de la RPC, ce qui permettrait d'obtenir les crédits nécessaires auprès des établissements bancaires et ainsi d'encourager les installations photovoltaïques. Selon la CJA, une taxe cantonale sur l'énergie donnerait les moyens à cet objectif.</p>	<p>Ces propositions seront évaluées dans le volet d'approfondissement des aspects financiers et économiques des mesures de la CCE.</p>

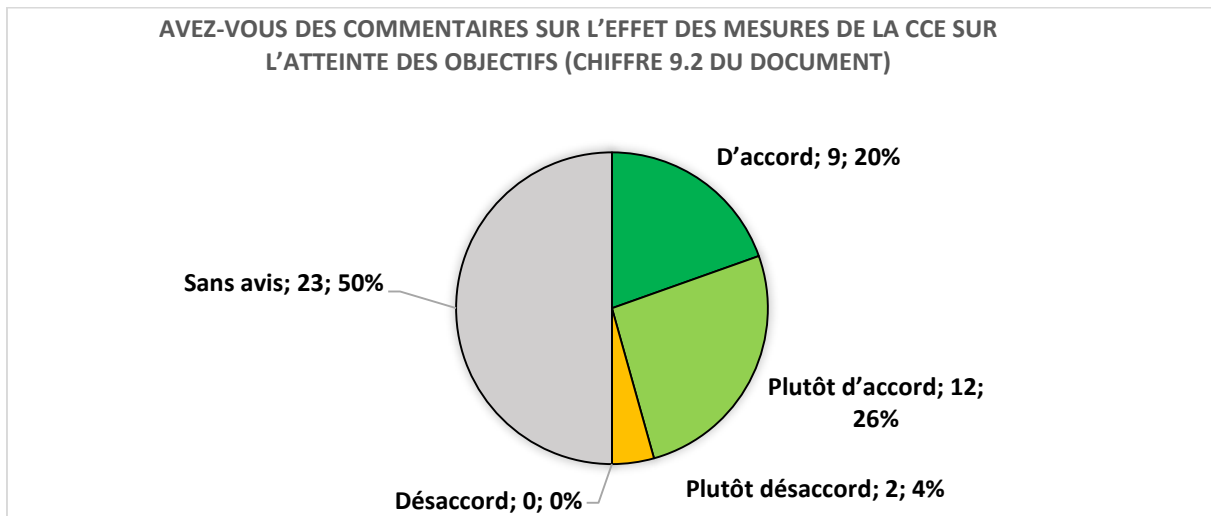
Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
Mesure 11 (Exploitation du solaire photovoltaïque - petites installations privées)	
La commune des Genevez estime que le potentiel des petites installations photovoltaïques est sous-évalué.	
Mesure 12 (Exploitation de la géothermie profonde)	
<p>La commune des Genevez estime que le potentiel de la géothermie profonde est impossible à évaluer en l'état des connaissances actuelles.</p> <p>Pour BKW, cette mesure est très compliquée à mettre en œuvre. La Ville de Delémont ajoute que le potentiel de la géothermie profonde est incertain, mais à réévaluer régulièrement.</p>	Le projet-pilote à Haute-Sorne avance conformément au calendrier prévu au début du projet. Bien qu'il n'y ait aucune garantie que ce projet aboutira, il constitue un potentiel à prendre en compte.
Mesure 13 (Exploitation de la géothermie peu profonde)	
La Ville de Delémont, dans sa Conception communale de l'énergie, prévoit l'utilisation de sonde géothermique pour couvrir 21 GWh <sub>thermique</sub> de chaleur en 2030. Dans la Conception cantonale de l'énergie, le canton identifie un potentiel de 19 GWh <sub>thermique</sub> en 2035 pour l'ensemble du canton. Cette différence interpelle.	L'objectif de production d'énergie thermique issue de la géothermie peu profonde sera adapté pour tenir compte des chiffres de la Ville de Delémont.
Mesure 14 (Cogénération de sources renouvelables)	
Delémont n'a pas identifié, sur son territoire, de sites d'importance pour de la cogénération. Les remarques formulées par la Ville en ce qui concerne les « petits » CCF sont reprises ci-dessous (mesure 15).	Cette mesure ne concerne pas les petits CCF.
La Chambre jurassienne d'agriculture (CJA) souligne que les installations collectives représentent un potentiel important en agriculture, mais requièrent un accompagnement pour faire aboutir les projets. Par conséquent, il serait profitable que le canton investisse, par exemple, en confiant un mandat de prestation, pour l'accompagnement de projets collectifs de biogaz agricole, lesquels contribuent au défi énergétique mais aussi réduisent les émissions de GES et amènent des capacités de stockage supplémentaires pour mieux gérer la fumure. La CJA relève également que la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et le probable bonus pour des biogaz ne fonctionnant qu'avec des engrais de ferme laisse augurer d'un potentiel certain pour plusieurs biogaz agricoles dans le canton du Jura.	Ces commentaires seront pris en compte dans le cadre de la réalisation du plan de mesures 2015-2021.
Mesure 15 (Cogénération de sources fossiles)	
La Ville de Delémont n'est pas favorable à la multiplication de « petits » CCF. Par ailleurs, la Stratégie énergétique fédérale 2050 ne prévoit pas de mesures d'encouragement pour des CCF d'une puissance inférieure à 300 kW <sub>électrique</sub> . En cas de multiplication des petits CCF, une attention particulière aux niveaux d'émissions devrait être apportée, de manière à garantir sur la durée le respect des normes Opaïr. La problématique de	L'objectif n'est pas de favoriser le développement de CCF de petites puissances, pour une maison individuelle par exemple, mais plutôt de viser des installations d'une certaine taille dans des cas particuliers, notamment les industries avec des besoins de chaleur constants. Les remarques faites concernant le réseau électrique deviennent ainsi sans objet.

Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
l'injection dans les réseaux électriques, et les conséquences induites, doivent être considérées.	
<p>Pour les Verts, le recours à l'énergie fossile ne devrait pas être envisagé dans le cadre du tournant énergétique.</p> <p>Pour le WWF, la mesure 15 doit être supprimée ou formulée de manière à exclure la construction de nouveaux foyers fossiles. En effet, bien que l'utilisation concomitante d'électricité et de chaleur (couplage chaleur-force) est judicieuse, toute mesure qui conduit à la construction de nouvelles centrales alimentées par des combustibles fossiles cimente l'émission d'importantes quantités de CO2 pendant des décennies. Pour le WWF, seule la production de chaleur supplémentaire dans les foyers à combustible fossile existants s'avère judicieuse.</p>	Comme déjà indiqué sous la question 1, le gaz naturel est une énergie de transition à prendre en compte, même si elle ne permet pas d'augmenter l'autonomie énergétique. De plus, le gaz naturel présente des avantages indéniables par rapport au mazout et plusieurs communes ont investis des montants importants pour assurer sa distribution.
<b>Mesure 16 (Efficacité et sobriété des nouveaux bâtiments)</b>	
Delémont demande qu'en page 104, la phrase « Aucune subvention pour les bâtiments publics » soit supprimée. Selon la Ville, si l'on veut que le canton et les communes fassent preuve d'exemplarité, il faut les soutenir.	Cette phrase est effectivement ambiguë et sera adaptée. Le programme de soutien aux nouveaux bâtiments répondant à un standard plus élevé que les exigences légales sera revu ces prochaines années, en fonction des décisions prises par les chambres fédérales en ce qui concerne la répartition de la prise en charge des subventions entre les cantons et la Confédération.
Pour le WWF Jura, la mesure 16 mérite une mention particulière, tant en ce qui concerne la reprise rapide du nouveau MoPEC que de l'application conséquente des directives.	La révision de la loi cantonale sur l'énergie, basée sur le MoPEC 2014, a été transmise au Parlement. L'ordonnance sur l'énergie sera révisée dans la foulée.
<b>Mesure 17 (Amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments existants)</b>	
Aucun commentaire spécifique n'a été apporté par rapport à cette mesure.	
<b>Mesure 18 (Efficacité et sobriété électriques des bâtiments existants)</b>	
Aucun commentaire spécifique n'a été apporté par rapport à cette mesure.	
<b>Mesure 19 (Efficacité et sobriété des bâtiments existants au travers de dispositions légales)</b>	
Aucun commentaire spécifique n'a été apporté par rapport à cette mesure.	
<b>Mesure 20 (Efficacité énergétique dans le secteur industriel)</b>	
Les Verts proposent que le Canton soutienne les entreprises qui établissent entre elles des relations basées sur les principes de l'écologie industrielle (échange de matières et d'énergie) et favorisent fortement les zones industrielles et artisanales qui s'engagent sur cette voie.	Cette proposition sera évaluée.
<b>Commentaires non liés à une des mesures proposées dans la CCE</b>	
Pour EDJ, l'exemplarité des institutions publiques passe aussi par l'augmentation des moyens pour l'achat d'énergie renouvelable produite sur le territoire cantonal (communes et canton). L'achat de cette énergie permettrait de concrétiser des projets qui, après quelques années, bénéficieraient de la RPC, ce qui permettrait	Cette proposition est intéressante, mais nécessite des moyens financiers pour la mettre en œuvre. Elle sera évaluée.

Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
d'amener dans le Jura des fonds de la Confédération.	
Le PCSI constate qu'il manque un volet important dans la CCE, à savoir celui du stockage !	La question du stockage sera ajoutée à la mesure 4.
La Ville de Delémont estime qu'il faut prendre en compte l'aérothermie dans les potentiels d'économie d'énergie de la CCE. Les pompes à chaleur (PAC) air/eau sont les installations les plus couramment installées, car elles ne nécessitent pas d'investissements importants pour des forages. Elles sont particulièrement adaptées aux bâtiments neufs. Pour Delémont, à l'horizon 2030, l'aérothermie doit participer à hauteur de 22 GWh à la couverture des besoins utiles de chaleur.	Le potentiel d'économie d'électricité lié au remplacement de chauffage électrique par des PAC air/air est pris en compte, pour les bâtiments existants, par la mesure 19. Pour les nouveaux bâtiments, l'utilisation de l'aérothermie n'engendre pas d'économie d'énergie.
Pour les Verts et la Commune de Courroux, lors de l'attribution de mandats publics, l'exemplarité des communes et des institutions publiques doit amener à favoriser les entreprises qui s'engagent à respecter au maximum certaines normes énergétiques. Dans ce cadre, l'utilisation des ressources locales sont à favoriser.	
Les Verts estiment qu'il faut élaborer un plan sectoriel cantonal des sources d'énergies - Pour une production d'énergie respectueuse du patrimoine humain et naturel, de la diversité des milieux et des espèces. Selon les Verts, dans les zones habitées, outre la géothermie, c'est avant tout l'énergie solaire qui présente un potentiel considérable. Dans une première étape, il faut d'abord utiliser les surfaces des toits et des façades qui ne posent pas de problème du point de vue de la protection des monuments. Dans les zones agricoles et forestières, la biomasse importante est celle issue de déchets : elle a un potentiel qui peut être utilisé quasiment sans risque de conflit. L'utilisation de l'énergie solaire sur les espaces non construits utilisés par l'agriculture doit être proscrite. La mise en place d'élevages (porcins) dans le but de produire de l'énergie doit être évitée. Dans les régions à vocation touristique, telles que les Franches Montagnes ou la vallée du Doubs, ce sont surtout les conséquences sur le paysage qui sont importantes et peuvent être perçues très diversement selon la situation. Une différenciation claire dans le choix des régions touristiques dans lesquelles le développement doit se faire en premier et ne pas se faire du tout pourrait contribuer de manière déterminante à une perception positive par les habitants de la région et par les touristes de l'utilisation des énergies renouvelables. Dans les zones protégées (IFP, périmètre de protection de la nature, périmètre de protection du paysage, réserves, etc.), improductives ou présentant un intérêt	Ces réflexions sont intéressantes. Au niveau cantonal, le plan directeur joue en quelque sorte ce rôle de plan sectoriel cantonal des sources d'énergie. Une telle approche paraît toutefois plus adaptée à la planification communale qu'à la planification cantonale. La planification énergétique territoriale (PET) développée par certaines communes va d'ailleurs dans ce sens.

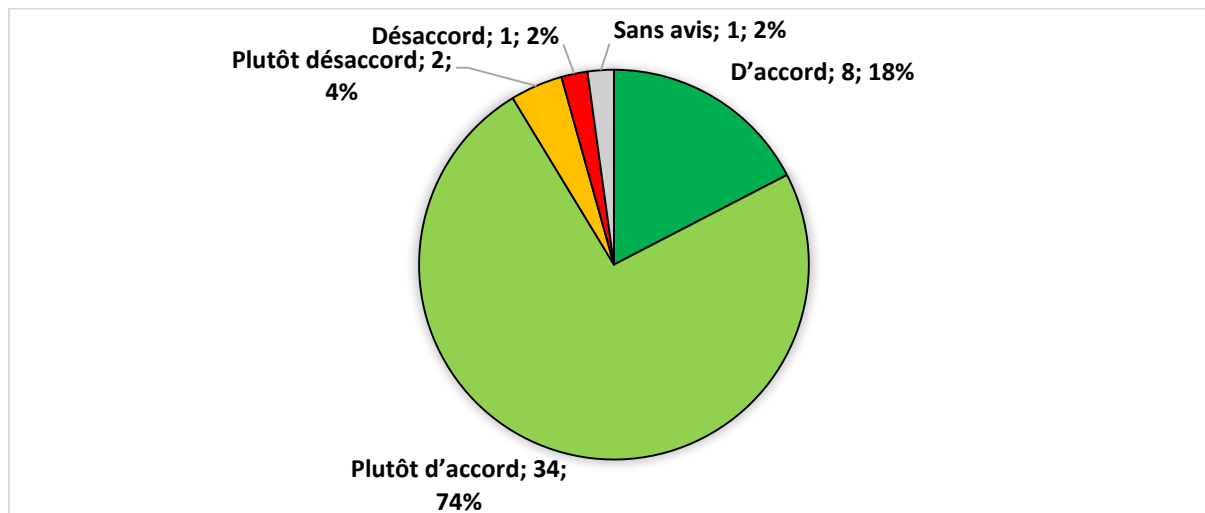
Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<p>prépondérant au niveau national voire international (par exemple les milieux abritant des espèces fortement menacées de disparition au niveau mondial), l'utilisation d'énergies renouvelables ne devraient être étendue ou qu'avec beaucoup de circonspection. Les Verts attendent donc que le Canton prenne en compte ce raisonnement lors de la réalisation de son plan directeur cantonal (art4a LEN), selon l'exemple du plan sectoriel éolien. Le Canton privilégie prioritairement les zones et/ou les sources d'énergie qui ne présentent aucun risque de conflit (du point de vue de la protection des monuments, des espèces et du paysage).</p>	
<p>Selon EDJ, la méthanisation du bois pourrait permettre d'injecter de l'énergie renouvelable stockable et neutre en CO<sub>2</sub> dans le réseau de gaz naturel.</p>	<p>La méthanisation du bois pourra en effet jouer un rôle à l'avenir. Cette technologie n'est toutefois pas encore suffisamment aboutie pour pouvoir définir un réel potentiel.</p>

**Question 5 : Avez-vous des commentaires sur l'effet des mesures de la CCE sur l'atteinte des objectifs (chiffre 9.2 du document)**



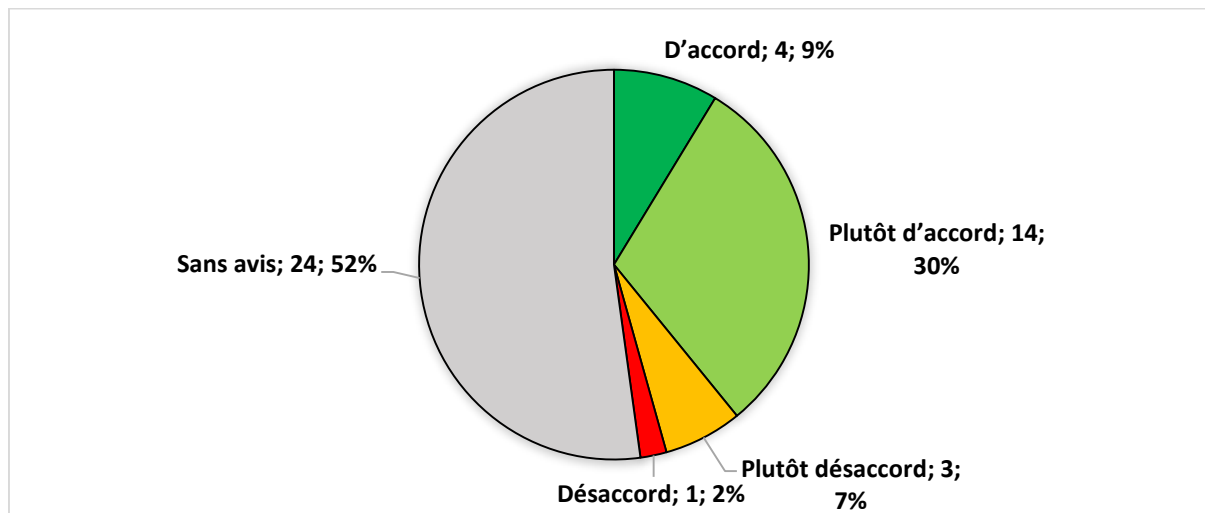
Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<p>Les commentaires formulés en réponse à cette question ont été repris sous d'autres questions, en particulier les 1 et 4.</p>	

**Question 6 : Dans quelle mesure êtes-vous favorable aux objectifs chiffrés du PM 21 (Chiffre 10 du document) ?**



Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<p>Les communes de Bonfol et Delémont, le PDC, ainsi que la Bourgeoisie de Delémont, estiment que les objectifs du PM21 sont élevés, ambitieux et optimistes. Selon le PDC, il faudra les adapter selon l'évolution des conditions cadre.</p> <p>Selon la commune des Enfers, au vu des coûts financiers à investir, il faut prévoir un délai plus long et adapter les mesures aux possibilités réelles.</p>	<p>L'étape d'approfondissement et de consolidation du plan de mesures 2015-2021 doit permettre de trouver des réponses à ces commentaires.</p>
<p>Selon les Verts, l'objectif des économies d'énergie devrait être plus ambitieux. Pour la Commune de Courroux, cet objectif est réaliste.</p>	

**Question 7 : Avez-vous des commentaires sur l'effet des mesures de la CCE sur l'atteinte des objectifs (chiffre 11 du document)**



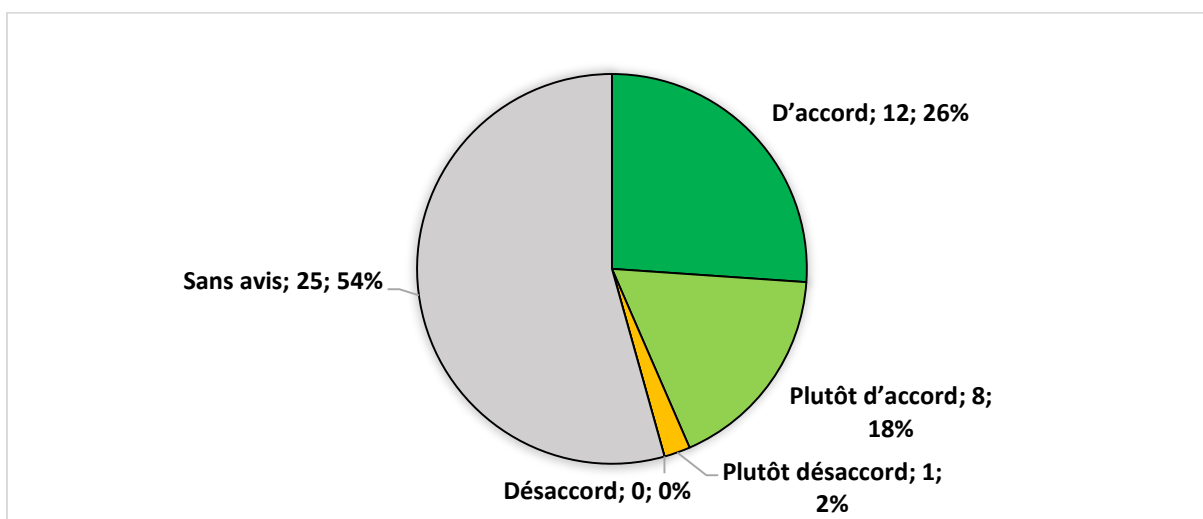
Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<p>BKW rappelle qu'aucune installation de géothermie profonde n'est à ce jour en service en Suisse. Aux vues des difficultés rencontrées par les autres projets en suisse, BKW estime qu'il serait préférable de ne pas tenir compte de ce potentiel dans la CCE.</p> <p>La Commune de Montfaucon estime qu'il faudrait prévoir un plan B au cas où la géothermie profonde ne fonctionnerait pas, car l'apport en production d'électricité d'ici 2021 est significatif.</p>	<p>Comme indiqué sous la question 4, le projet-pilote à Haute-Sorne avance conformément au calendrier prévu au début du projet. Bien qu'il n'y ait aucune garantie que ce projet aboutira, il constitue un potentiel à prendre en compte.</p>
<p>BKW rappelle que les programmes d'informations ont peu d'influence sur la multiplication des appareils consommateurs de courant. D'autres moyens, comme la visualisation de la consommation combinée à la sensibilisation peut avoir un effet plus efficace.</p>	
<p>Pour la commune des Genevez, les objectifs en matière de production éolienne sont trop ambitieux en regard du temps à disposition. Aucun projet n'est encore à un stade tel qu'il puisse aboutir dans de si brefs délais et les éoliennes de Saint-Brais ont démontré qu'un projet bâclé peut avoir des conséquences désastreuses.</p> <p>Librevent ajoute que l'aspect hypothétique et spéculatif laisse le champ ouvert à toutes les dérives.</p> <p>EDJ estime pour sa part que l'objectif de production éolienne est très élevé au vu de la longueur des procédures.</p>	<p>Le plan sectoriel éolien sera prochainement terminé et débouchera sur une révision de la fiche énergie éolienne du plan directeur cantonal qui permettra le développement de l'énergie éolienne dans le Canton du Jura. Il n'est pas certain qu'une quinzaine de nouvelles éoliennes tournent dans le Jura en 2021, mais au moins faudra-t-il que les projets soient bien avancés.</p>



Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<p>Selon Suisse Eole, les objectifs pour l'éolien sont modestes par rapport au potentiel et aux investissements menés pour des études dans le Jura. Ils sont toutefois réalistes au vu de l'acceptation sociale actuelle des éoliennes : il y a nécessité de rétablir la confiance en cette énergie dans le canton, notamment en exploitant mieux des partenariats publics-privés. Selon Suisse Eole, le plan directeur cantonal doit permettre d'atteindre cet objectif, tout en tenant compte des incertitudes de réalisation liées à un site (probabilité de réalisation d'un site difficile à estimer).</p>	<p>L'objectif 2021 pour l'éolien a été fixé en tenant compte des éléments mentionnés par Suisse Eole.</p>
<p>Selon la Commune de Clos-du-Doubs, une radiographie « générale » de la totalité du territoire jurassien pourrait mettre en exergue l'efficacité et la sobriété des bâtiments existants et servir de base aux premières mesures à entreprendre.</p>	
<p>Le PDC est d'accord de choisir d'abord les mesures faciles et moins chères, mais observe que les conséquences financières sont tout de même importantes. Il faut espérer des participations importantes de la Confédération et avancer par palier, en fonction des ratios « coût-résultats ».</p>	<p>Cette inconnue sur la répartition des coûts de la transition énergétique entre les cantons et la Confédération est effectivement importante. Elle sera levée ces prochains mois par les chambres fédérales.</p>
<p>L'AJC et plusieurs communes évoquent la possibilité de prévoir des délais plus longs pour l'assainissement des bâtiments existants, notamment les bâtiments communaux qui sont souvent d'ancienne génération, dans le respect du principe de la proportionnalité.</p> <p>Cornol ajoute qu'il y a lieu de prévoir des dérogations ou des aides financières pour l'assainissement des anciens bâtiments.</p>	<p>Les exigences concernant les bâtiments publics seront fixées dans l'ordonnance sur l'énergie. Le principe de proportionnalité, inscrit dans la loi sur l'énergie, sera pris en compte.</p>
<p>Selon l'ISPJ, il convient de mieux exploiter également l'opportunité d'utiliser les zones de forêts pour installer et développer de nouvelles productions d'énergie (autre que le classique bois-énergie !)</p> <p>La Commune des Genevez estime que les possibilités d'autres énergies, p. ex énergie hydroélectrique, n'ont pas suffisamment été prises en compte.</p>	<p>L'ensemble des potentiels identifiés a été pris en compte durant l'élaboration de la CCE, en particulier l'hydroélectricité. Il n'en demeure pas moins que de nouvelles sources innovantes ne doivent pas être écartées.</p>
<p>Pour les Verts, il y a un manque flagrant en ce qui concerne l'efficacité des nouveaux appareils, la sensibilisation aux économies d'énergie et à la sobriété. D'autre part, les mesures d'économie d'énergie manquent de concret.</p>	
<p>Le WWF Jura compte beaucoup sur la révision de la loi sur l'énergie en ce qui concerne les besoins en énergie thermique des bâtiments : si ces textes peuvent être révisés de manière efficace, les objectifs pourront être atteints.</p>	<p>Les dispositions de la loi révisée sur l'énergie ont une efficacité prouvée.</p>

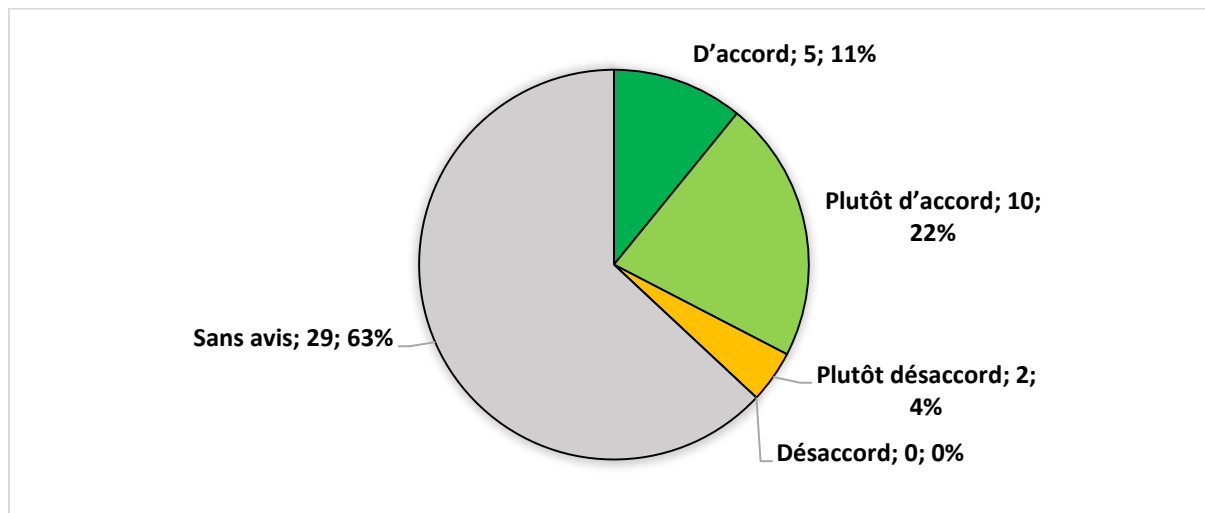
Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
En matière de production d'électricité, le WWF estime qu'un développement plus rapide du photovoltaïque que la version esquissée ici est possible.	

**Question 8 : Avez-vous des commentaires sur le déroulement en trois étapes du PM 21 (Chiffre 12 du document) ?**



Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
Pour les Verts, la phase 1 doit être raccourcie ou, du moins, la phase 2 doit être engagée parallèlement à la phase 1.	Comme indiqué dans la CCE, l'étape 2, de réalisation progressive des mesures du plan de mesures 2015-2021, sera lancée pour certaines mesures avant la fin de l'étape 1.
Les Verts et la Commune de Courroux estiment qu'une publication de rapports annuels d'évaluation des progrès réalisés est indispensable.	Comme indiqué sous la question 4, la mesure 1 vise à renforcer le monitoring de la politique énergétique. Le rythme de publication de rapport d'évaluation n'est pour l'heure pas défini.

**Question 10<sup>2</sup> : Avez-vous des commentaires sur le contexte général des aspects économiques et financiers (Chiffre 13 du document) ?**

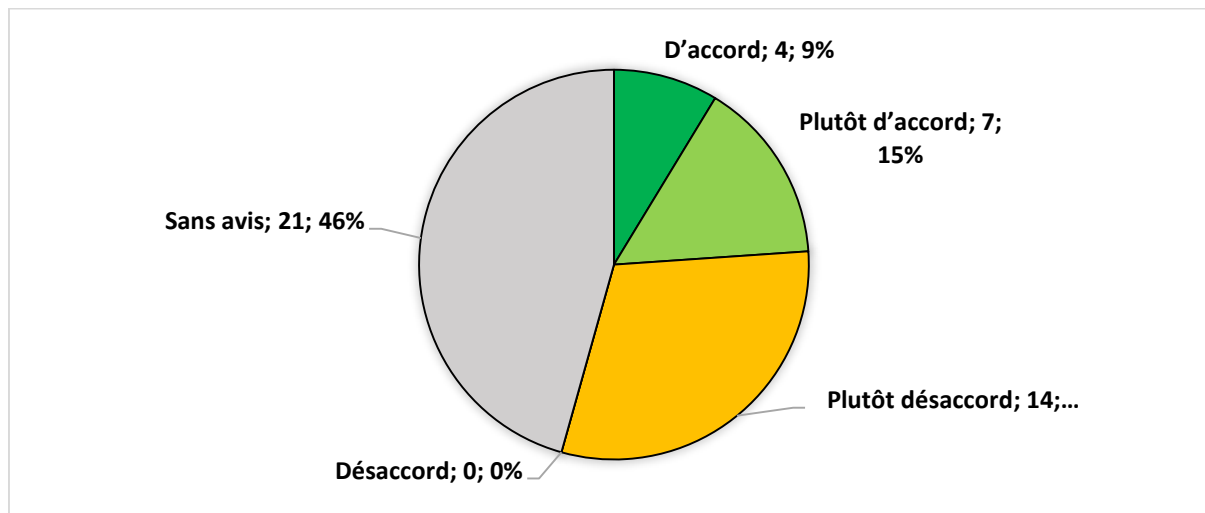


<b>Remarque du SDT</b>
<i>Les aspects économiques et financiers de la CCE sont effectivement centraux pour la réussite de la politique énergétique. L'ensemble des commentaires formulés au sujet des aspects économiques et financiers sera traité dans le cadre de l'étape d'approfondissement et de consolidation du plan de mesures 2015-2021.</i>
<b>Commentaires des organismes consultés</b>
L'AJC et de nombreuses communes relèvent qu'il y a de nombreuses inconnues et que les investissements en matière énergétique avec des partenaires fiables devraient être rentables à court terme. Elles estiment par exemple que pour l'heure, la rentabilité pour l'investissement dans un bâtiment Minergie n'est pas avérée, ce qui pourrait changer si le coût de l'énergie augmente à l'horizon 2021. Pour la Commune du Noirmont, les investissements en matière énergétique sont nécessaires et ils se révéleront peut-être rentables à l'avenir.
La Commune de Rossemaison relève que trop d'incertitudes peuvent nuire à l'action.
Selon la Commune de Clos-du-Doubs, le gain réel en termes de « Qualité de vie » qu'apporteront ces mesures lors de leur mise en place ne peut être quantifié pour l'instant, mais cet élément est important et peut déjà compter comme une simple mesure d'incitation factuelle.
La plupart des communes relèvent leur préoccupation concernant l'effet de la CCE sur les finances communales. Pour Fontenais, les communes ont de moins en moins de marge de manœuvre (compétences des communes de plus en plus en main cantonale) et la baisse de rentrées fiscales pour le canton aura des répercussions sur les communes, qui devront alors réduire les dépenses ou augmenter les impôts. Rossemaison souligne les incertitudes conjoncturelles importantes et une faible capacité financière de notre canton qui ne semble pas se modifier à la hausse. Le Noirmont demande de ne pas oublier de penser aux finances communales qui à l'avenir seront de plus en plus précaires. Clos-du-Doubs estime que l'aspect financier et les mesures incitatives pour encourager les particuliers et les collectivités seront le « nerf de la guerre » et a quelques doutes à croire que la RCJU ne devra pas s'impliquer davantage que la planification financière ne le prévoyait initialement. Clos-du-Doubs estime que des résultats probants et rapides sont possibles, pour autant que les nouveaux projets soient encouragés. La Commune de Val-Terbi estime qu'il y aura d'importantes difficultés pour les communes à compenser la baisse des rentrées fiscales induites par cet ambitieux projet.

<sup>2</sup> En raison d'une erreur lors de la numérotation du formulaire de consultation, il n'y a pas de question 9.

<p>La commune des Genevez estime que les coûts seront difficilement supportables pour l'Etat et les communes (baisses de rentrées fiscales) et sont difficilement compatibles avec les mesures du programme OPTIMA. De l'avis de Mettembert, il faut faire attention à ne pas trop charger les communes et les petits propriétaires, le Canton et les gros consommateurs ayant des moyens plus élevés.</p>
<p>Selon le PDC, il faut soutenir les partenariats publics-privés, pas seulement avec EDJ, mais avec d'autres acteurs régionaux. Les réalisations doivent se faire en fonction des subventions de la Confédération.</p> <p>Le PDC souligne également le risque que certaines communes et certains propriétaires n'aient pas les moyens de réaliser les investissements. Il relève que des analyses CECB sont utiles pour faire des choix judicieux et adaptés.</p>
<p>Le PCSI se préoccupe également des conséquences financières, en particulier pour les communes.</p>
<p>Le PLR observe que les coûts sont non négligeables dans le contexte actuel et qu'il faudra une bonne stratégie de communication pour faire admettre le principe qu'il s'agit d'un investissement à long terme.</p>
<p>Selon Librevent, la conjoncture dans un futur proche ne laisse pas présager d'amélioration, et spéculer sur la RPC et ses retombées est plus qu'hasardeux.</p>
<p>EDJ se demande si l'effort financier supplémentaire net pour le Canton est réaliste à l'heure d'Opti-Ma et des réductions des coûts.</p>

**Question 11 : Avez-vous des commentaires sur les aspects économiques et financiers relatifs au PM 21 (Chiffre 13 du document) ?**



<b>Remarque du SDT</b>
<i>Comme indiqué sous la question 10, les aspects économiques et financiers de la CCE sont effectivement centraux pour la réussite de la politique énergétique. L'ensemble des commentaires formulés au sujet des aspects économiques et financiers sera traité dans le cadre de l'étape d'approfondissement et de consolidation du plan de mesures 2015-2021.</i>
<b>Commentaires des organismes consultés</b>
Selon Suisse Eole, les retombées et les coûts pourraient être mieux mis en parallèles par la technologie. Une telle analyse pourrait permettre de mettre en évidence que l'éolien est particulièrement attractif pour l'économie cantonale.
La Bourgeoisie de Delémont estime que pour parvenir à réaliser les objectifs, il faudra s'attendre et accepter des dépenses beaucoup plus importantes que celles envisagées, aussi bien au niveau public que privé.
La Ville de Delémont estime que le budget est moins ambitieux que les objectifs énergétiques.
La Commune de Basse-Allaine pense que lorsque les coûts des exigences/contraintes cantonales sont disproportionnés, il faudrait alors plutôt envisager une sorte de « bourse énergétique » alimentant un fonds communal (comme les dispenses de réaliser des abris lors de la construction d'une maison familiale). Cette solution pourrait aussi être envisagée à une plus petite échelle, entre quelques voisins par exemple.
L'AJC est également favorable à une bourse énergétique.
Pour le PDC, si l'on veut atteindre l'objectif fixé de quitter le nucléaire, il est nécessaire de passer par cette étape et profiter du soutien de la Confédération, de laquelle on attend des réponses (subventionnements, etc.). Pour le PDC, la question centrale est de savoir si l'on a les moyens de cette politique, sachant qu'il y aura des conséquences importantes sur les finances.
Selon l'ISPJ, il faut chiffrer très concrètement les aspects économiques et financiers de la CCE.
La Commune de Courroux estime que les mesures proposées sont importantes, mais accessibles avec un accompagnement financier correct.
Pour la Commune de Rossemaison, l'effet sur l'emploi est trop optimiste.
L'AJC propose la mise en place d'une taxe cantonale sur l'énergie pour encourager les projets d'énergie renouvelable au niveau cantonal, ce qui permettrait de se donner les moyens de ses ambitions.
Les Verts avancent les propositions ci-dessous concernant les aspects financiers de la CCE. Les deux premières sont déjà indiquées sous la question 4.

- les particuliers pourraient par exemple voir leur imposition diminuée en fonction de leur consommation électrique. Inversement, les personnes qui *surconsomment* ne seraient pas avantagées (fiscalité énergétique). Selon les Verts, le Canton doit entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Confédération pour permettre la mise en place de déductions fiscales cantonales par rapport aux économies d'énergie réalisées par les ménages et les entreprises (besoin d'adaptation de plusieurs normes légales, dont la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, art.9).
- le postulat pour l'introduction d'un bonus énergétique a été accepté par le Parlement jurassien en 2012 (Postulat 1028).
- les soutiens à la production doivent correspondre à des investissements liés aux économies et la création d'un fond de soutien aux économies doit être envisagée.
- il est important de lier les bénéfices provenant de l'exploitation des ressources cantonales aux aides permettant d'économiser l'énergie. Ils proposent ainsi d'investir les revenus des concessions dans les économies d'énergies et estiment qu'EDJ pourrait être un acteur fondamental si son rôle est redéfini.
- Il est important de favoriser la constitution de coopératives de production et d'approvisionnement d'énergie et d'encourager ainsi les villages vers une autonomie énergétique maximale.
- Il est indispensable que la Caisse de Pension et la Banque Cantonale du Jura investissent dans des projets liés aux économies d'énergie ou à la production d'énergie renouvelable indigène.
- Des avantages fiscaux pourraient être proposés aux entreprises prouvant que leur production est „efficiente“ énergétiquement par rapport aux connaissances actuelles (label ISO 14001). A l'inverse, les entreprises ne prouvant pas une efficacité suffisante pourraient être fiscalement pénalisées.

Les deux derniers points sont également proposés par la Commune de Courroux.

## Commentaires généraux

Commentaires des organismes consultés	Réponses du SDT
<p>Les Verts estiment que l'entreprise Energie du Jura doit devenir une entreprise de type « Etablissement de droit public », à l'exemple des Services industriels de Delémont ou de Genève, dans laquelle les communes et le Canton, voire les associations, sont représentées. Un tel établissement pourrait superviser l'équilibre entre la nouvelle production indigène et les mesures d'économies d'énergie. EDJ serait chargée de la production et de la distribution d'énergie dans le Canton et favoriserait la mise en place d'économie d'énergie via une redistribution des bénéfices.</p> <p>Son rôle pourrait être défini dans la loi cantonale sur l'énergie.</p>	
<p>Les Verts et la Commune de Courroux regrettent que les nouvelles lois sur l'eau et sur l'énergie n'aient pas été mises en consultation en même temps, ce qui aurait permis d'avoir une vue, une réflexion et une prise de position systémiques et sensées.</p>	
<p>D'après la Municipalité de Porrentruy, le recours à EDJ, prestataire non indépendant de distributeur d'énergie peut interroger en termes de conflits d'intérêts.</p>	

Delémont, le 12 mai 2015